



## CHAPITRE 8 – GUIDE DES SPORTS CYCLISTES – ROUTE

### MODIFICATIONS DU RÈGLEMENT AVEC EFFET AU 01.01.2017

(les parties modifiées sont mentionnées en rouge)

	8.6 Équipement
8.6.2	<p><b>Roues pleines, à bâtons et dimension de la jante</b></p> <p>[...]</p> <p>Les coureurs des catégories junior, senior et maître sont autorisés à utiliser les roues pleines ou à bâtons lors des CLM. Lors des épreuves en peloton, ils devront se conformer à la règle 1.3.018 décrite ci-haut. <i>Les couverts de roue sont interdits en toute circonstance.</i></p> <p>[...]</p>
8.6.7	<p><b>Dossard permanent</b></p> <p>Les coureurs utilisent un dossard permanent dans l'ensemble des courses au Québec, exception faite des courses de sanction nationale et internationale, où l'organisateur lui remet des dossards. Chaque coureur se verra ainsi remettre quatre dossards et une plaque de cadre en début de saison. Cette mesure vise à faciliter le travail des commissaires, celui des organisateurs, tout en permettant une identification plus facile de la part des spectateurs.</p> <ol style="list-style-type: none"><li>Lors de l'inscription, le coureur <b>doit obligatoirement présenter sa licence</b> et donner son numéro de dossard permanent.</li><li>Le coureur <b>devra porter deux dossards et une plaque de cadre</b> dans toutes les épreuves à l'exception du jeu d'adresse et du contre-la-montre individuel, où il ne sera tenu de porter qu'un dossard, <i>positionné sur le côté et du bord de la plateforme d'arrivée</i>, la plaque de cadre étant facultative ;</li></ol> <p>[...]</p>
8.6.8	<p><b>Le maillot</b></p> <p><b>Maillot de champion québécois</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>Tout champion québécois en titre pour la course sur route (catégories Élite) ou à l'omnium (catégories Espoirs), doit porter le maillot de champion québécois lors des courses sur route, critérium et courses par étapes <i>pour le reste de la saison et lors de la saison suivante</i>, en autant qu'il ne change pas de catégorie;</li></ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Le port du maillot de champion québécois lors du Championnat québécois l'année suivante n'est pas autorisé puisque le titre est remis en jeu;</i></li> <li>• Un coureur peut choisir de porter le maillot de champion québécois fourni par la FQSC ou autrement d'intégrer le logo de champion québécois sur son maillot de club/équipe;</li> </ul> <p>[...]</p>
	<b>8.9 Règlements spécifiques - Général</b>
<b>8.9.5</b>	<p><b>Descentes</b></p> <p><i>Pour des raisons de sécurité, il est strictement interdit de descendre une côte assis sur le cadre chez les catégories espoirs. Le cycliste contrevenant sera sanctionné.</i></p>
	<b>8.10 Règlements spécifiques - Critérium</b>
<b>8.10.2</b>	<p><b>Principes généraux :</b></p> <p>a) Lors de critériums où le circuit est très court, exigü ou comporte des risques, les coureurs <i>lâchés qui ne font pas partie du peloton principal</i> seront immédiatement retirés lorsqu'ils sont doublés <i>par les coureurs de tête. Cette règle devra être mentionnée avant le départ et précisée dans l'info-course et/ou le document technique de l'épreuve si appliquée.</i></p> <p>b) Si une échappée prend un tour sur le peloton principal, elle peut réintégrer le peloton avec les mêmes droits et obligations que les autres coureurs. À moins d'un règlement spécifique contraire, tous les coureurs terminent dans le même tour <i>que le gagnant.</i></p> <p>Pour les <b>catégories espoirs</b> (atome, pee-wee, minime et cadet), tous les coureurs doublés par <i>la tête de course le peloton</i> restent dans la course.</p> <p>a) Les coureurs doublés devront se placer sur le pourtour extérieur de la chaussée lorsqu'ils roulent ou se font dépasser, mais auront la possibilité de s'accrocher au peloton. Toutefois, ils ne pourront s'accrocher à l'échappée.</p> <p>b) Les coureurs doublés ne peuvent influencer le déroulement de la course (ne peut être devant le peloton, ne peut aider un coureur d'un même club, ne peut s'accrocher à l'échappée et ne peut participer au sprint final).</p> <p>c) Les coureurs doublés termineront dans le même tour que le gagnant et leur temps sera calculé en fonction de leur vitesse moyenne et du nombre de tours doublés.</p> <p>Pour les <b>catégories élites</b> (junior H, senior H et maîtres H 1-2), tous les coureurs doublés devront obligatoirement quitter le circuit dès qu'ils seront doublés par <i>la tête de course</i>. Cette mesure s'applique également lors des critériums aux points (ex : Mardis de Lachine)</p> <p><i>a) — Dans les cas où il y aurait une échappée, les coureurs doublés n'auront pas le droit de s'accrocher à celle-ci. Ils devront se placer sur le pourtour extérieur de la chaussée, laissant ainsi passer la voiture de tête et l'échappée. Ils seront alors retirés du circuit lorsque le peloton les rejoindra.</i></p> <p><i>b) — Ils devront absolument se présenter à la ligne et seront retirés du circuit.</i></p> <p>c) Le classement sera établi de la façon suivante :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>a. Position d'arrivée lors du sprint final <ol style="list-style-type: none"> <li>i. Pour les coureurs non doublés</li> </ol> </li> </ol>

	<p>b. Numéros de dossards en ordre numérique pour les coureurs doublés lors des épreuves d'un jour. Lors des courses par étape, les coureurs seront classés dans l'ordre inverse dans lequel ils ont été doublés.</p> <p><i>d) — Les coureurs qui ne respecteront pas les consignes décrites précédemment seront disqualifiés.</i></p> <p>Pour les <b>Maîtres H 3-4-5 et les femmes</b>, tous les coureurs doublés par <i>la tête de course le peloton</i> restent dans la course.</p> <p>a) Les coureurs doublés <i>par les coureurs de tête</i> ont le droit de s'accrocher au peloton et de suivre la course. Ils ne peuvent toutefois, en aucun cas, influencer le déroulement de la course, c'est-à-dire en s'accrochant à l'échappée, en participant au sprint final, en étant aux devants du peloton ou en aidant un coureur du même club.</p> <p>b) Les coureurs doublés <i>par les coureurs de tête</i> termineront dans le même tour que le gagnant et leur temps sera calculé en fonction de leur vitesse moyenne et du nombre de tours doublés. Ils ne pourront cependant en aucun temps s'impliquer dans le sprint final. En cas de non-respect, le coureur sera disqualifié.</p> <p><b>Gestion des coureurs doublés lors d'une course par étapes pour les catégories élites</b></p> <p>a) Lors des courses par étapes, les coureurs doublés par <i>la tête de course le peloton</i> devront quitter le circuit tel qu'énoncé précédemment (à l'exception des maîtres H 3-4 et les femmes). Dans ce cas, le temps des coureurs doublés sera réajusté afin d'avoir un temps cumulatif.</p> <p>b) Lors de critères où le circuit est très court, exigü ou comporte des risques, les coureurs seront immédiatement retirés lorsqu'ils sont doublés <i>par les coureurs de tête</i> et ce, peu importe la catégorie. <i>Cette règle devra être mentionnée avant le départ et précisée dans l'info-course et/ou le document technique de l'épreuve si appliquée.</i> Une pénalité en temps sera également appliquée tenant compte du moment où le coureur a été doublé lors de la course.</p>
	<b>8.11 Règlements spécifiques – Course sur route</b>
<b>8.11.5</b>	<p><b>Ravitaillement</b></p> <p><i>Le ravitaillement est interdit dans les descentes ainsi que dans les 50 premiers et 20 derniers kilomètres. Le collège des commissaires peut réduire les distances visées ci-dessus suivant la catégorie de l'épreuve, les conditions atmosphériques, le profil et la longueur de l'épreuve. Cette décision sera communiquée avant le départ de l'épreuve. Les zones de ravitaillement fixe doivent être signalées et avoir une zone de déchets située juste avant et juste après celle-ci afin de permettre aux coureurs de se débarrasser de leurs déchets.</i></p>
<b>8.11.6</b>	<p><b>Déchets</b></p> <p><i>Il est interdit aux coureurs de jeter les déchets, bidons et tout autre objet sur le circuit hors de la zone aménagée à cet effet sous peine de sanction.</i></p>
	<b>8.16 Championnats canadiens et québécois sur route</b>
<b>8.16.2</b>	<p><b>[...]</b></p> <p><b>Championnats québécois sur route Espoir</b></p> <p>Le classement général des Championnats québécois espoirs est établi au cumulatif des points obtenus lors de chacune des trois épreuves disputées lors de cet événement, à l'exception de la catégorie bibitte.</p>

	<p>a) Les points sont attribués aux 5 premiers de chacune des épreuves de la façon suivante : (1er : 7 pts ; 2e : 5 pts ; 3e : 3 pts ; 4e : 2 pts ; 5e : 1 pts).</p> <p>b) Dans le cas d'une égalité, la priorité sera accordée à l'athlète ayant obtenu le meilleur résultat lors de la course sur route.</p> <p>[...]</p>
<b>8.18 Jeux du Québec</b>	
<b>8.18.1</b>	<p><b>Règles d'éligibilité</b></p> <p>a) La prochaine Finale provinciale des Jeux du Québec sera organisée à <i>Thetford Mines en 2018</i> et s'adressera aux coureurs des catégories minime et cadet ;</p> <p>b) Les régions qui n'ont pas tenu de finale régionale en cyclisme en <i>2017</i> et en <i>2018</i> ne pourront être représentées à la Finale provinciale en <i>2018</i>;</p> <p>c) <i>Les athlètes qui participent à la Finale des Jeux du Québec doivent être identifiés <u>Espoir</u> par la FQSC, ce qui implique qu'ils doivent avoir pris part à au moins <u>une</u> des épreuves suivantes :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><i>i. Une tranche de la Coupe du Québec sur route 2017</i></li> <li><i>ii. Championnats québécois sur route Espoir 2017</i></li> <li><i>iii. Tour de la relève internationale de Rimouski 2017</i></li> <li><i>iv. Tranche de la Coupe du Québec sur route Espoir 2018 avant le 1<sup>er</sup> juillet</i></li> </ul> <p>d) <i>Un athlète identifié Espoir doit également terminer régulièrement (plus de 50% du temps) dans le peloton lors des courses sur route et de critérium;</i></p> <p>e) Pour participer à la finale régionale, les athlètes qui ne détiennent pas de licence régulière de la FQSC doivent se procurer une licence d'événement (sur place). Ils doivent fournir une preuve d'identité, indiquant leur date de naissance ainsi que leur lieu de résidence permanente (adresse figurant sur le bulletin scolaire) ;</p>
<b>8.19 Classement FQSC</b>	
<p>Le classement FQSC sur route, utilisé pour les coureurs des catégories (junior, senior et maîtres), tient compte des résultats pour l'ensemble des compétitions au Québec, à l'exception des courses de sanction régionale. L'objectif de ce classement est de donner un portrait plus fidèle des performances des athlètes québécois tout au long de la saison. Ce classement est mis à jour sur une base régulière (en principe au plus tard à toutes les deux semaines).</p> <p>La grille de pointage s'appuie sur les principes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) Inclure l'ensemble des épreuves inscrites au calendrier des courses sur route au Québec (à l'exception des épreuves de sanction régionale <i>et des Championnats pour les catégories maître</i> ;</li> <li>b) Établissement d'un classement dans chacune des catégories (junior à maître).</li> <li>c) La valeur relative des épreuves tient compte à la fois du niveau de sanction de l'épreuve (interprovincial, national, international), du type de course (critérium, CLM ind, route, jeu d'adresse), ainsi que du niveau de difficulté selon le parcours (plat, vallonné..) ;</li> </ul>	

	<p>d) La gradation des points est établie de la façon suivante pour les courses interprovinciales et les Championnats québécois : 2<sup>e</sup> place obtient 85% des points d'une première place, 3<sup>e</sup> place 70%, 4<sup>e</sup> place 60%, 5<sup>e</sup> place 50%, 6<sup>e</sup> place 40%, 7<sup>e</sup> place 30%, 8<sup>e</sup> place 20%, 9<sup>e</sup> place 10%, et 10<sup>e</sup> place 5%;</p> <p>e) Pour les courses de sanction nationale et internationale, la répartition des points se fera respectivement pour les 15 et 20 premières places;</p> <p>f) Pour les catégories junior et senior, seront également comptabilisés les performances dans les Championnats canadiens, les Championnats du monde et les Grands Jeux ;</p> <p>g) <i>Pour les maîtres, toutes les courses où les athlètes sont catégorisés exclusivement en fonction de l'âge (MA, MB, MC, MD...) tels que les Championnats québécois, Championnats canadiens et les Championnats du monde seront exclus du classement.</i></p> <p>h) <i>Les maîtres représentent, à l'évidence, une catégorie particulière. De ce fait, les Championnats canadiens seront retenus, aux fins du classement FQSC, lorsqu'ils seront disputés au Québec ou dans une province limitrophe (Ontario ou Nouveau Brunswick). De même, le Championnat du monde des maîtres disputé en Europe est exclu puisque la participation à une telle épreuve ne découle pas d'un processus de sélection.</i></p>
--	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------